

## **GNR EN 590 pour les ETARF**

**Contexte:** La directive européenne 2009/30/CE sur la réduction des émissions polluantes impose que les carburants soient conformes à la NF EN 590.

**Matériels concernés:** Tous les engins équipés d'un moteur à allumage par compression ayant une puissance nette supérieure à 18 kW (24 chevaux), sans limite supérieure

- Matériel Agricole
- Matériel de BTP
- Matériel Forestier
- Moteurs fixes
- Engins de manutention

### **Caractéristiques du GNR répondant à la norme EN 590:**

- Indice de cétane:51
- Teneur en soufre au stade de distribution: 20 mg/Kg
- Teneur en eau maxi: 200 mg/Kg
- Adjonction de 5 à 7 % de biocarburant pour lubrifier
- 2 versions:
  - Été (jusqu'à 0°C)
  - Hiver (jusqu'à -15°C)
- Couleur: rouge
- Traceur: Solvant yellow 124
- Compatible avec les moteurs tier 3&4

### **Contraintes du GNR:**

- Stockage
  - 2 cuves
    - 1 cuve pour le stockage de fioul de chauffage
    - 1 cuve pour le GNR
  - Gestion des stocks plus contraignante: Le GNR est saisonnier donc il n'est plus possible de faire un approvisionnement par an)
- Date de mise en place
  - Varie selon les équipements

-Démarrer avec une cuve et des filtres propres:

Le biocarburant présent dans le GNR a une action détergente, il y a donc un risque de mettre en suspension des dépôts accumulés sur les parois et sur le fond des cuves. Il est donc essentiel de démarrer avec une cuve propre. Dans le cas d'une cuve ancienne (plus de 5 ans), il est conseillé d'effectuer un nettoyage de cuve. Il est recommandé de remplacer les filtres carburants sur les canalisations de transport et sur les circuits carburants moteurs.

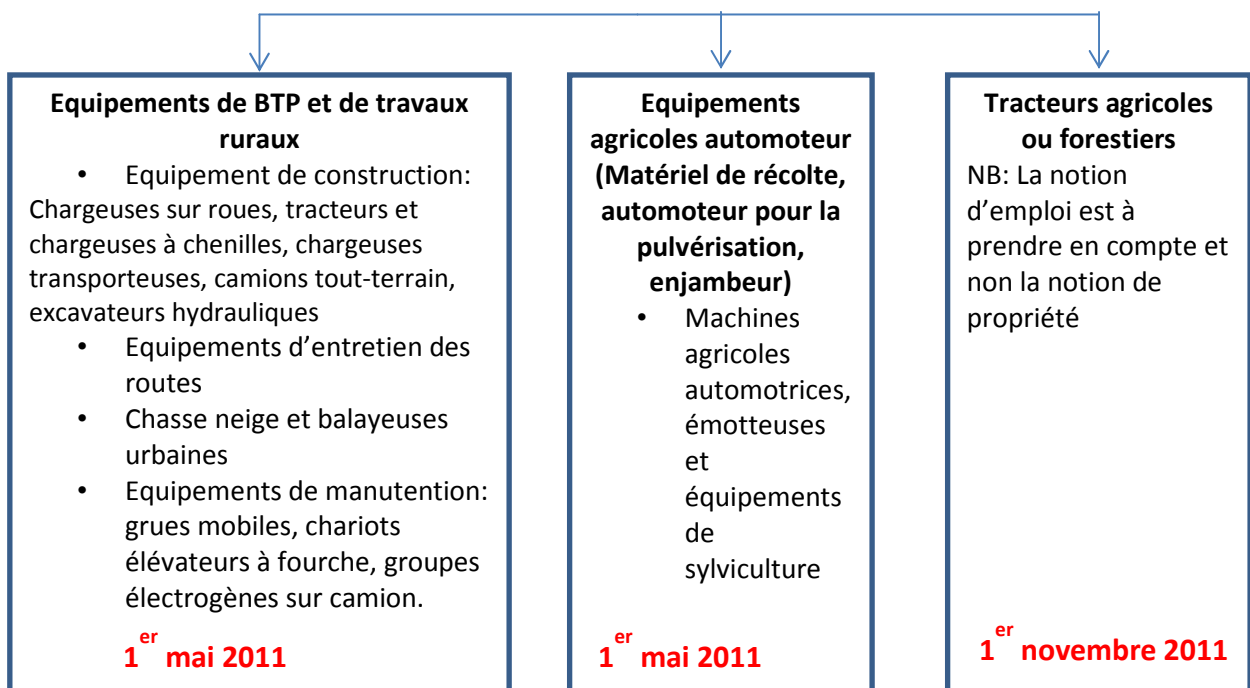
-Stabilité au stockage:

Il est recommandé d'éviter le stockage prolongé (plus de 6 mois) du GNR. De même avant la période de remisage, il est conseillé de vidanger les réservoirs des engins utilisés annuellement.

-Tenue au froid:

Le GNR possède des caractéristiques de tenue au froid adaptées aux conditions saisonnières. Utilisez donc du GNR « hiver » pendant les périodes de froid. Si à l'approche de l'hiver, la cuve contient encore du GNR « été », l'utilisateur pourra améliorer les performances de son gazole en procédant à un remplissage complémentaire de sa cuve.

### Date de mise en place en fonction des équipements



Source : -Arrêté du 10 décembre 2010 relatif aux caractéristiques du GNR

-Circulaire du 17 décembre 2010 relative à l'utilisation du GNR